



PROGRAMME DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP 1)
70 H + 7 H d'examen (77 heures)

ASSISTANCE FORMATION PREVENTION SECURITE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 15979 13
Auprès du préfet de région PACA
Autorisation d'exercer CNAPS N° FOR 013-2023-06-14- 20180607953

Référence : Arrêté du 02 Mai 2005 modifié par arrêté du 7 mai 2014 – consolidé par arrêté du 20 Novembre 2018

Obligations réglementaires :

- Application de l'Arrêté du 02 Mai 2005 modifié par l'arrêté du 07 Mai 2014 – Consolidé par l'arrêté du 20 Novembre 2018

Objectifs :

L'objectif de la formation SSIAP 1 est l'acquisition des connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

L'Habilitation Électrique nécessaire sur les sites d'exercice de l'emploi doit être détenue !

Bénéficiaires : Toute personne postulant à un emploi d'agent des services de Sécurité Incendie et répondant aux prérequis de la formation.

Pré requis :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : SST ou AFPS ou PSC1 ou PSE1 de moins de 2 ans
- Certificat médical de moins de 3 mois
- Compréhension et retranscription de la langue française

RNCP : N° France compétence : **N°1399**

V2 – 23/02/2022 - MG

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.63.86.64.81 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Contenu de la formation:

PARTIE 1 :

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- o Le feu
- o Comportement au feu

Durée : 6 heures

PARTIE 2 :

SÉCURITÉ INCENDIE

- o Les principes de classement des établissements
- o les fondamentaux et les principes généraux de sécurité incendie
- o La desserte des bâtiments
- o Les cloisonnements d'isolation des risques
- o L'évacuation du public et des occupants
- o Le désenfumage
- o L'éclairage de sécurité
- o La présentation des différents moyens de secours

Durée : 17 heures

PARTIE 3 :

INSTALLATIONS TECHNIQUES

- o Installations électriques
- o Ascenseurs et nacelles
- o Installations fixes d'extinction automatique
- o Colonnes sèches et humides
- o Système de sécurité incendie

Durée : 9 heures

PARTIE 4 :

ROLES ET MISSIONS DES AGENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE

- o Le service de sécurité
- o Présentation des consignes de sécurité et main courante
- o Poste de sécurité
- o Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- o Mise en œuvre des moyens d'extinction
- o Appel et réception des services publics de secours
- o Sensibilisation des occupants

Durée : 18 heures

PARTIE 5 :

CONCRÉTISATION DES ACQUIS

- o Visites applicatives

V2 – 23/02/2022 - MG

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr

Tel | 06.63.86.64.81 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

SAS au Capital de 18 500 €

RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z

N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**



o Mises en situation d'intervention

Durée : 17 heures

RÉVISIONS – PRÉPARATION EXAMEN

Durée : 3 heures

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Equipe pédagogique composée de formateurs conformes aux exigences du référentiel
- Supports de cours mis à jour régulièrement et validés par le référent pédagogique
- Matériel pédagogique conforme aux exigences du référentiel
- Alternance de cours théoriques et d'exercices pratiques
- Évaluations théoriques et pratiques réalisées en cours de formation facilitant les acquisitions

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : Manon Guerrero

PRIX : 900,00 €

CONTACT : 04 42 96 23 38 – 06 07 65 83 35
Mail : contact@afpsformation.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Minimum 4 et Maximum 12

DURÉE : 77 heures dont 7 heures d'examens soit 11 jours

LIEU DE LA FORMATION : 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ACCESSIBILITÉ / HANDICAP : Pour toute question liée au handicap, veuillez contacter notre référent pour envisager les aménagements nécessaires. (Réfèrent handicap : Manon Guerrero)

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Examen de contrôle des connaissances :

1. Partie théorique – épreuve écrite :

QCM de 30 questions.

2. Partie pratique :

Ronde avec anomalies et sinistre

→ Diplôme : SSIAP 1

V2 – 23/02/2022 - MG

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.63.86.64.81 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

SAS au Capital de 18 500 €

RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z

N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**